

# Attestation des Commissaires aux Comptes

sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 août 2021

## **OVH Groupe S.A.**

Société Anonyme  
2, rue Kellermann  
59100 - Roubaix

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 août 2021**

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux Comptes**

Membre français de Grant Thornton International  
29, rue du Pont  
92200 - Neuilly-sur-Seine

## **KPMG AUDIT**

### **Département de KPMG S.A. Commissaire aux Comptes**

Tour EQHO  
2, Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 - Paris la Défense Cedex

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 août 2021

OVH Groupe S.A.

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 août 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Monsieur Michel Paulin, Directeur Général de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 août 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels, pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 777 186 Euros, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 6 janvier 2022

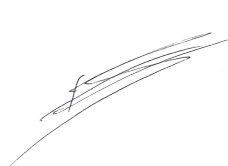
Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**

**Grant Thornton**  
**Membre de Grant Thornton International**



Jacques Pierre  
Associé



François Bloch  
Associé



Vincent Papazian  
Associé



Pascal Leclerc  
Associé



ATTESTATION DES RÉMUNÉRATIONS  
PRÉVUE A L'ARTICLE L 225-115 4°  
DU CODE DU COMMERCE

Le montant global des sommes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2021 ressort à la somme de **2 777 186 €** (*deux millions sept cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-six euros*).

Fait à Paris, le 15 décembre 2021

---

**Michel PAULIN**  
Directeur Général